

## **PROCES VERBAL**

**SEANCE DU 28/01/2025**

**Étaient présents:** Mmes, MM. CHATRE Philippe, Mr CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHAUX Delphine, CHARRIER Jérôme, PERSIGNY André, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET Marie-Christine, LAMURE Sandra, TRONCY Georges, Mr CAPITAN J.Paul

**Étaient absents excusés** Mrs CHAUMENTIN Gilles, CAPITAN Pascal

**Secrétaire de séance :** Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV de la précédente réunion,
- renouvellement convention MJC
- Avenant sécurisation école,
- Travaux boulangerie
- Orientations budgétaires
- Questions diverses

Le Maire accueille les membres du conseil et félicite les 2 nouveaux retraités : Yolande et Gérard. Il remercie les conseillers qui se sont joints à lui pour l'organisation et le service du repas des anciens et Elsa, fille de Sandra et Régis LAMURE qui à donné un coup de main bénévolement pour le service du repas.

Le Procès- verbal de la précédente réunion étant adopté à l'unanimité, l'ordre du jour est alors abordé.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- RENOUELLE la convention avec la MJC pour la mise à disposition des locaux, du matériel et personnel pour une durée de 2 ans.
- PREND CONNAISSANCE que le renouvellement du marché cantine sera porté par la Commune de Cordelle
- ACCEPTE l'avenant de l'entreprise CHARTIER pour les aménagements aux abords de l'école, un point reste à éclaircir sur le transport de terre. L'avenant s'élève à 9 247.65 € HT soit 11 097.18 € TTC
- PREND CONNAISSANCE du rendez-vous que le Maire a eu avec Mr FABRE-CHAPON Axel, le boulanger. Certains points ont été abordés concernant l'état du logement notamment la Salle de Bain et le laboratoire qui doivent être refaits. En compensation, la Commune va diminuer de 300 € TTC le loyer jusqu'au 31/07/2025. Elle s'engage également à ce que la cantine prenne le pain tous les jours à la boulangerie. En contre partie Mr FABRE-CHAPON s'engage à revoir son organisation et prendre en compte les remarques faites sur les quantités et qualités de ses produits.
- APPROUVE le contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet GBA pour l'étude de choix énergétique pour les 2 appartements de l'école et à côté du cabinet médical,

Le Maire rappelle les priorités listées dans le cadre de l'orientation budgétaire :

- Les poteaux de l'éclairage public du terrain de foot (entre 50 à 60.000 €)
- L'étude avec la Copler et le Siel concernant le changement en LED des éclairages à l'école, la crèche. On pourrait bénéficier de la prime rénovation mais il faut que la COPLER monte un dossier pour également le changement de la Pompe à Chaleur et l'isolation. La Commune est d'accord pour le changement en LED de l'éclairage qui pourrait se faire sur 2025 et 2026 suivant le coût.
- L'étude pour mettre des panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes,
- L'aménagement de l'entrée du Bourg avec le devenir du terrain de tennis et un chemin piéton pour rejoindre le bourg,
- L'acquisition de la maison Dupin et son aménagement,
- Le projet de réhabilitation de la cour de l'école. Il est précisé que 2 arbres ont été plantés.
- Questions diverses :
- Ou en est le dossier de l'antenne relais ? cela suit son cours. La DP a été déposée, la convention signée, cela devrait être en place courant de l'année 2025
- Jérôme fait part du travail fait sur les chemins pour le parcours santé/randonnée de la Copler. Il fait part également d'un parcours de course d'orientation mis en place par Sport Nature et David Deux de 6 km qui sera accessible à tous.  
Il informe que la marche nocturne prévue le 15/02 sera sans doute repoussée sur fin mars / début avril.
- La prochaine manifestation de la bibliothèque est annoncée. La commune se félicite que celle-ci se soit bien redynamisée et diversifiée.
- 1 photo du conseil est prise pour le bulletin municipal.  
La séance est levée à 21 h 30